

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire du 12 novembre 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 875, rue Notre-Dame, sur le lot portant le numéro 2 134 010 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- de permettre, pour un bâtiment existant, l'aménagement de cases de stationnement intérieur de moindres dimensions, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une case de stationnement, pour un usage résidentiel, doit respecter une largeur minimale de 2,5 mètres et une profondeur minimale de 5,5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 25 octobre 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of November 12, 2018, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 875, rue Notre-Dame, on lot number 2 134 010 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- to allow, for an existing building, the development of smaller indoor parking spaces, despite the fact that the By-law provides that a parking space, for residential use, must have a minimum width of 2.5 metres and a minimum depth of 5.5 metres.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this October 25, 2018.

>7539843